

**Bruno STUDER**

Président de la Commission des Affaires culturelles  
et de l'Éducation,  
Député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin

11 mars 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Punaises de lit : le Gouvernement dévoile son plan pour lutter contre le fléau**

Hier après-midi, le Gouvernement a publié le premier plan interministériel de lutte contre les punaises de lit. Très attendu par les acteurs du logement et de la santé, ce plan met en œuvre une stratégie globale de lutte contre les infestations aux punaises de lit, afin d'améliorer la sensibilisation et d'intensifier la mobilisation dans tous les secteurs d'activité concernés par ce fléau.

« Agir contre les punaises de lit, c'est agir pour améliorer concrètement le quotidien de nos concitoyens. Je suis heureux que nos appels à un plan d'action d'ampleur aient été entendus et je resterai attentif à sa mise en place », précise Bruno STUDER qui avait lancé dès 2019 un groupe de travail à l'Assemblée nationale dont les premières conclusions avaient conduit le Premier ministre à confier une mission à Cathy RACON-BOUZON.

Le plan interministériel reprend les recommandations de la mission de Cathy RACON-BOUZON :

- Obtenir une connaissance plus précise de la punaise de lit ;
- Clarifier et renforcer les droits et obligations des locataires et des bailleurs ;
- Structurer la filière de détection et de traitement ;
- Mieux informer les Français sur ce fléau ;
- Réglementer la location de tourisme ;
- Reconnaître la punaise de lit comme un problème de santé publique ;
- Accompagner financièrement les ménages les plus fragiles après une infestation ;
- Adopter une approche interministérielle dans le traitement du sujet.

« Ce plan est une bonne nouvelle, un pas supplémentaire pour avancer dans la lutte contre ce parasite, mieux le connaître et mieux protéger les Français. Ce sont plusieurs mois de travail à l'Assemblée et dans le cadre de mon rapport au Premier ministre qui trouvent ainsi leur concrétisation, » résume Cathy RACON-BOUZON, députée des Bouches-du-Rhône.

Ce plan interministériel acte la mise en place d'un comité directeur qui sera chargé de sa mise en œuvre pour la période 2022-24. Composé de représentants des principaux ministères concernés, il se réunira deux fois par an pour en assurer le suivi.

Dans ce cadre, un nouvel accord de partenariat a été signé par les ministères du Logement, de la Transition Ecologique, et des Solidarités et de la Santé, avec la chambre syndicale des entreprises de dératisation, désinfection et désinsectisation afin de consolider le dispositif de reconnaissance des entreprises labellisées et définir le cadre des bonnes pratiques d'intervention des professionnels, respectueuses de la santé et de l'environnement. Un accord a également été signé avec le syndicat de la détection canine des punaises de lit, afin d'encourager la professionnalisation des métiers de la détection et du diagnostic.

Début février, Cathy RACON-BOUZON, Bruno STUDER et plusieurs de leurs collègues ont déposé une proposition de loi visant à reconnaître le fléau des punaises de lit et à structurer un dispositif de lutte et de prévention. Les dispositions de cette proposition de loi, travaillées en concertation avec les ministères concernés, constituent un prolongement législatif au plan interministériel dévoilé hier.

La punaise de lit, rappelons-le, est un véritable fléau, tant par la diversité des secteurs d'activité impactés que par la difficulté à s'en débarrasser de manière durable. Ce parasite infeste sans discrimination tous les milieux sociaux et l'impact dévastateur d'une infestation sur la vie sociale des personnes qui en sont victimes provoque parfois isolement et troubles psychologiques.